



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

**Module de réception des soumissions de Parcs Canada**  
**Service national de passation de marchés**  
**220, 4e Avenue Est, bureau 720**  
**Calgary AB T2G 4X3**  
**Bid Fax: (866)246-6893**

**AMENDMENT / MODIFICATION**  
  
**003**

**Tender To: Parks Canada Agency**  
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission à l'Agence Parcs Canada**  
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
 Raison sociale et adresse du Fournisseur ou de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada**  
**220, 4e Avenue Est, bureau 720**  
**Calgary AB T2G 4X3**

<b>Title-Sujet :</b> Mises à niveau des installations électriques au camping de Lake Louise (du côté des remorques - parc national Banff)		
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> 5P420-18-0258/A		<b>Date :</b> 5 septembre 2018
<b>GETS Reference No. – N° de référence du SEAOG:</b> PW-18-00838921		<b>Amendment No. - N° de la modif. :</b> 003
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin :</b>		
<b>at – à</b> 14 h	<b>on – le</b> 7 septembre 2018	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Andrea Major    andrea.major@pc.gc.ca		
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b> 403-292-5451		<b>Fax No. – N° de télécopieur :</b> 866-246-6893
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction :</b>  See Herein – Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) – À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (dactylographier ou écrire en lettres moulées)**

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur</b>	
<b>Address – Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur</b>	
<b>Titale – Titre :</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur :</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Modification 003

Cette modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

### A. QUESTIONS ET RÉPONSES

**Q1.** Concernant la date d'achèvement prévue, soit le 2 novembre 2018 : selon les discussions avec le fournisseur précisé, AC Dandy, le délai d'exécution prévu pour ces bornes et armoires de puissance est de 12 semaines à compter de l'émission du bon de commande, sans tenir compte du délai de présentation et de l'exécution du contrat. Par conséquent, Parcs Canada peut-il revoir la date limite et la repousser jusqu'à une date qui reflète mieux la disponibilité des produits?

**R1.** La question a été réglée par la modification 001.

**Q2.** Pouvez-vous confirmer que Fortis s'est fermement engagée à fournir et à faire fonctionner les transformateurs requis deux semaines avant la fin de chaque phase?

**R2.** Parcs Canada a fourni des soumissions signées à Fortis.

**Q3.** Pouvez-vous confirmer l'intention, en ce qui concerne le câblage souterrain? L'intention est-elle d'installer des nouveaux câbles et conduits en PVC non plastifié sur chaque borne de service, ou simplement de remplacer la borne et le câblage existants tout en convertissant le conduit existant? Le Formulaire de soumission et d'acceptation indique que la mise à niveau comprend le remplacement de tous les câbles de distribution électrique souterrains, mais ne précise pas le conduit.

**R3.** L'entrepreneur doit fournir toutes les nouvelles infrastructures, y compris les conduits.

**Q4.** Si le résultat de l'élément 2 (ci-dessus) est l'installation de nouveaux câbles et conduits en PVC non plastifié, est-ce qu'il est prévu de retirer le câblage existant? Dans quelle mesure Parcs Canada exige-t-il que le câblage existant soit retiré? Le câblage est-il enfoui directement, ou se trouve-t-il dans le conduit enfoui?

**R4.** Le câblage existant peut être rendu sécuritaire et laissé en place. Il doit être enlevé dans la mesure du possible s'il est adjacent à de nouvelles installations. L'entrepreneur doit confirmer l'emplacement de tous les fils abandonnés.

**Q5.** L'information peut-elle être fournie pour les cabinets de service existants, en particulier pour ce qui est des transformateurs? Nous voulons savoir s'ils contiennent des déchets dangereux, p. ex. du PCB, afin de pouvoir faire une soumission exacte pour leur élimination.

**R5.** Nous ne possédons pas cette information et ne connaissons pas la teneur en PCB des transformateurs. Les transformateurs de service existants appartiennent à Fortis, qui les récupérerait.

**Q6.** Pouvez-vous fournir des renseignements sur les méthodes acceptables de réparation de la surface de la route? Un produit de mélange à froid, comme EZ Street, ferait-il l'affaire pour réparer tout l'asphalte enlevé? Compte tenu de la période de l'année, il pourrait être difficile d'obtenir un mélange à chaud.

**R6.** Ce type de produit de remplacement est acceptable, mais devra respecter les procédures relatives aux soumissions et aux remplacements, conformément aux spécifications du projet après l'attribution du contrat.

**Q7.** Quel est le niveau attendu de réparation des surfaces en ce qui a trait aux zones entourant les arbres? La plupart des régions affichent une forte croissance des végétaux. Est-ce que la réparation de la surface se concentrant sur le sol supérieur et l'ensemencement sera acceptable dans ces zones?

**R7.** Veuillez consulter les pièces jointes de référence du projet « 18-0258 DSP - 3 Reference » pour obtenir des renseignements sur les spécifications de la réparation de la surface.

**Q8.** En tenant compte des délais suivants à compter de la clôture de l'appel d'offres : administration du contrat – deux semaines, soumissions (approbation du fabricant et de l'ingénieur) – quatre semaines, livraison du produit (d'après l'offre indiquée) – 12 semaines et installation – deux semaines, la date d'achèvement de la construction du 30 novembre 2018 n'est pas appropriée. Le propriétaire envisagerait-il de repousser la date d'achèvement du contrat au 22 janvier 2019? Il serait entendu que la construction souterraine serait terminée avant l'installation des bornes et des cabinets de service.

**R8.** Veuillez consulter la question et la réponse numéro 1.

**Q9.** Un propriétaire pourrait-il faire le forage directionnel de tous les passages à niveau au lieu de creuser des tranchées et de restaurer la surface?

**R9.** Oui, à condition que tous les biens soient protégés et placés conformément aux procédures normalisées.

**Q10.** L'ingénieur possède-t-il les détails de conception du socle de béton qui sera utilisé pour les cabinets de service et de distribution? Sinon, quelle serait l'épaisseur minimale et la base secondaire requise?

**R10.** Nous préférons que le fournisseur s'ajuste à la version préfabriquée disponible.

**Q11.** Y a-t-il des renseignements supplémentaires au sujet du câble de renversement, du diamètre du tuyau, de la profondeur du tuyau, etc.? L'intention est-elle d'excaver le câble de renversement, d'exposer la conduite d'égout sanitaire existante et d'envelopper le tuyau avec un nouveau câble chauffant? Ou a-t-on l'intention d'utiliser un câble chauffant interne?

**R11.** Aucune information n'est disponible pour ce qui est des spécifications actuelles de la conduite d'égout sanitaire. L'entrepreneur sera tenu d'excaver à la profondeur appropriée, de chauffer l'extérieur du tuyau et d'installer une enveloppe protectrice.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**